



Le Petit Mohonnais

N°33

MAI 2018

Centre Culturel du Mille Club



Le bardage du bâtiment ,accueillant les jeux de boules, réalisé par Luel de Locqueltas est presque terminé. Il reste la partie nord à effectuer. Avec quelques jours de retard, la charpente a été posée par Guillard de Locminé.

Pour cause de construction du centre culturel du Mille Club, le vendredi 20 avril, le club de l'amitié a du organiser son concours de boules au boulodrome de Plémet. Les membres de l'association ont accueilli de nombreuses équipes sous un soleil radieux.



Attention, en raison de jour férié, la collecte des ordures ménagères n'aura pas lieu le lundi 21 mai 2018 mais le mardi 22 mai 2018.



Le CCAS de Carentoir organise sa deuxième édition du salon du Bien-Être le samedi 26 mai 2018 de 10h00 à 19h00 à la salle polyvalente du Bois Vert à Carentoir. Animations, conférences, ateliers et stands tout au long de la journée. Entrée gratuite.



Pour raison de congés de présence parentale, la commune de Mohon recrute un(e) aide cantine pour la rentrée scolaire 2018. Durée de 1h30 par jour scolaire en CDD. Renseignements à la mairie.

Un technicien de FARAGO tiendra une permanence pour la dératisation le mardi 22 mai 2018 de 9h30 à 12h00 à la salle de réunion de la mairie.



La Croix Rouge, antenne locale de Ploërmel, en partenariat avec la Banque Alimentaire du Morbihan a mis en place depuis **le jeudi 26 avril** un nouveau dispositif d'aide alimentaire « La Croix Rouge Sur Roues ». Contacter la mairie pour plus de renseignements



A l'occasion de son 50ème anniversaire, l'ADMR organise un après-midi Dansant le samedi 16 juin 2018 à partir de 14h00 à la salle polyvalente de Mohon.

La cérémonie du 8 mai 1945 aura lieu le mardi 8 mai à 11h30 devant le monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle de réunion de la mairie à l'issue de la cérémonie.





Les adhérents du club Cyclo sont invités au repas annuel le dimanche 03 juin à la salle polyvalente de Mohon.

La bibliothèque sera fermée du mardi 08 mai au samedi 12 mai inclus. Réouverture le mardi 15 mai 2018 à 16h45.



En accord avec le magasin Vival, le Bar-Restaurant « chez Karine et Didier » fera dépôt de pains les mercredis à partir du 16 mai. Il est préférable de réserver.

Depuis avril 2018, un nouveau menuisier s'est installé à la zone St Marc de Mohon dans le bâtiment de Raymond Bret. Habitant St Malo des 3fontaines, Sébastien Duchesne effectue de la menuiserie intérieure et extérieure, petite charpente, carport, garage, abris de jardin, cabanes... Vous pouvez le contacter au 06-26-63-51-39



Le 15 avril dernier, les chasseurs se sont réunis à la salle polyvalente lors de l'assemblée générale. Élu par l'assemblée, Jean-Yves Lalycan rejoint le bureau. Roland Quérel devient le nouveau vice-président. Gilbert Deslande (Président), Jean-

Robert Bigorgne (secrétaire) et René Desnoe (trésorier) gardent leur poste. Le bureau tient également à rappeler aux éleveurs de poules, oies ... que les renards sont à l'affût pour nourrir leurs petits, âgés actuellement de 2 ou 3 mois, et leurs recommande de contrôler les grillages et de les ramasser la nuit.

Assemblée Générale



L'EMSM recevra Crédin à 13h30 et Guéhenno à 15h30 le dimanche 13 mai au stade de Mohon.

Le dimanche 20 mai à 18h30 aura lieu l'assemblée générale à la salle polyvalente de Mohon. La soirée se terminera par un repas « chez Karine et Didier ». Les personnes désireuses de rejoindre le club seront les bienvenues.



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale met en place des ATELIERS « BIEN-ETRE ET DETENTE » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE visant à apporter de la sérénité aux personnes âgées isolées.

Des ateliers collectifs ou proposés en rendez-vous individuels, au service de la santé de chacun, accessibles dès 60 ans. L'objectif étant de rompre l'isolement et maintenir le lien social pour les séniors de Ploërmel Communauté. Renseignements en mairie.

Ce qu'il faut savoir !!!

Peut-on installer un siège-auto sur la place du passager avant ?

Les enfants de moins de 10 ans doivent être **installés à l'arrière du véhicule.**



Il est toutefois **permis d'installer à l'avant** un enfant de moins de 10 ans, **dans l'un des cas suivants :**

- si l'enfant est installé dans un siège dos à la route, peu importe l'âge (à condition de pouvoir désactiver l'airbag)
- si le véhicule ne comporte pas de siège arrière ou de ceinture de sécurité à l'arrière,
- si les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou occupés par des enfants de moins de 10 ans correctement attachés.



Un automobiliste doit dépasser un cycliste selon les **distances latérales réglementaires** : 1 m en ville, 1,50 m hors agglomération.

Peut-on faire du vélo sur un trottoir ?

Selon le code de la route, seuls les enfants de **moins de 8 ans** peuvent circuler sur un trottoir. Au delà de cet âge, un cycliste peut utiliser un trottoir en marchant à côté de sa monture.



Rappel : comme pour les automobilistes et conducteurs de deux roues motorisé, depuis le 1er juillet 2015, le port des écouteurs est interdit pour les cyclistes. Son utilisateur s'expose à 135€ d'amende.

Directrice publication : J.Denis

Rédaction et impression : Mairie de Mohon Tel : 02-97-93-94-20

Courriel : mairie.mohon@wanadoo.fr site internet : mohon.fr

